




Risque AT 2011 : Statistiques de sinistralité par regroupements de codes risque du CTN E

Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie

[En cours de rédaction]
Version pour validation technique : [Document de travail]
En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation]
Validé techniquement : [Validé]
Version de référence pour publication : [En vigueur]

Étude 2012-178-E  **septembre 2012**

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / SF-NS

 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : Statistiques de sinistralité par regroupements de codes risque du CTN E	2012-178-E
		Page 2 / 16
		2012-09-25

Ce document concerne les **sinistres 2011** relevant des **Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie (CTN E)**, regroupés au sein de **grandes catégories dénommées « regroupements de codes risque »**.

Ces « **regroupements de codes risque** » ont été proposé en août 2012 par la Mission Statistiques de la Direction des Risques Professionnels (DRP) de la CNAMTS, à partir de la nomenclature des codes risque utilisée pour le traitement des données de sinistralité 2011.

Au sein de chaque CTN, ils constituent une maille intermédiaire entre le CTN (vision très générale) et le code risque (vision très détaillée). Ils ont vocation à rendre plus lisible la sinistralité et son évolution dans les grands domaines d'activité du CTN.

Ces regroupements n'ont pas de caractère officiel et ne sont pas publiés au Journal Officiel, contrairement aux CTN ([arrêté du 22 décembre 2000](#)) et aux codes risque qui les constituent.

Des **fiches** présentent alors, **pour chacun des regroupements**, les statistiques de sinistralité¹ des accidents du travail dans le cadre du Régime Général, pour l'**année 2011**, ainsi qu'une brève synthèse avec reprise d'historique quant au dénombrements des accidents de trajet et des maladies professionnelles.

Dans un premier temps, un schéma permet au lecteur de se familiariser avec la philosophie de construction sous jacente aux regroupements, ceux-ci ayant été établis suite à des considérations tout à la fois sectorielle et de sinistralité (en terme d'accidents du travail, d'accidents de trajet, et enfin de maladies professionnelles).

Dans une deuxième partie, est présentée la liste des regroupements du CTN E et des codes risque qui constituent chacun d'eux.


Puis, dans un troisième temps :

- un graphique unique met en perspective la sinistralité 2011 de chacun des regroupements ;
- et un tableau illustre la composition de chacun d'eux, quant au nombre de codes risque qu'il regroupe, d'accidents du travail et de salariés qu'il représente, mais aussi quant à l'éventuelle homogénéité en terme de sinistralité des codes risque composant le regroupement.

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux fiches de sinistralité proprement dites pour chacun des regroupements du CTN.

Ces fiches sont également accessibles sous format Excel en pièce jointe du présent PDF (en cliquant sur l'icône « trombone » ou par le menu « pièces jointes »), tout comme la liste des regroupements et des codes risque qui les constituent.

¹ Ces statistiques sont aussi appelées "statistiques technologiques" dans d'autres brochures ou publications antérieures.

 <p>CNAMTS / DRP</p>	<p>Risque AT 2011 : Statistiques de sinistralité par regroupements de codes risque du CTN E</p>	2012-178-E
		Page 3 / 16
		2012-09-25

Précisions sur les données présentes dans les fiches de sinistralité

Les résultats ne comprennent pas les sinistres des catégories suivantes : bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Dénombrement des sinistres

Il est rappelé que, comme pour les fiches de sinistralité publiées code risque par code risque, les seuls accidents du travail dont il est ici tenu compte, désignés par le terme "accidents en premier règlement"², sont les accidents ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1^{er} règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel le sinistre est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT-MP est donc comptabilisé au sein de la rubrique « sinistre avec 1^{er} règlement » uniquement l'année correspondant à ce 1^{er} règlement.

Par le terme "nouvelles incapacités permanentes (I.P.)"³, on entend un sinistre ayant entraîné la reconnaissance et l'indemnisation d'une incapacité permanente.

Celles-ci, tout comme les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT-MP sont recensées au sein de la rubrique « nouvelles incapacités permanentes » l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%) ;
- les décès consécutifs aux sinistres AT-MP sont comptabilisés au sein de la rubrique « décès » l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente ; les décès survenant après consolidation n'apparaissant pas.
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT-MP sont dénombrées au sein de la rubrique « journées d'I.T. », quelle que soit l'année de 1^{er} règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.


Dénombrement des effectifs salariés

L'effectif salarié est déterminé en conformité avec [l'arrêté du 17 octobre 1995](#), dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la

² Les « sinistres avec 1^{er} règlement » sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures.

³ Les « nouvelles incapacités permanentes » sont aussi appelées « accidents avec I.P » dans d'autres brochures.

 <p>l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAMTS / DRP</p>	<p>Risque AT 2011 : Statistiques de sinistralité par regroupements de codes risque du CTN E</p>	2012-178-E
		Page 4 / 16
		2012-09-25

durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul diffère par le fait que l'effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

Contenu des fiches et indicateurs

La **première fiche (fiche AT)** fournit les dénombrements des accidents du travail pour l'année considérée.

On y trouve en première partie, les indications suivantes :

- Nombre de salariés
- Nombre d'accidents du travail en 1^{er} règlement
- Nombre de nouvelles incapacités permanentes
- Nombre de décès
- Nombre de journées perdues par I.T.
- Indice de fréquence : nombre d'accidents avec 1^{er} règlement pour 1 000 salariés
- Taux de fréquence : nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail
- Taux de gravité : Nombre de journées perdues par incapacité temporaire de travail (I.T.) pour 1 000 heures de travail
- Indice de gravité : Somme des taux d'I.P. par million d'heures de travail
- Nombre de sections d'établissement

Puis, la répartition des accidents en 1^{er} règlement, des nouvelles incapacités permanentes (I.P.), des décès et des journées perdues par incapacité temporaire (I.T.) est donnée suivant : le sexe, l'âge, la nationalité et la qualification professionnelle de la victime, ainsi que le lieu de l'accident, la nature des lésions, le siège des lésions et l'élément matériel à l'origine de l'accident.

La **deuxième fiche (fiche de synthèse)** illustre les informations figurant dans la première fiche et y ajoute des éléments de contexte tels que :

- une vue des sinistres du regroupement considérés au regard des trois risques que sont les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles,
- une mise en perspective historique (sur 5 ans) de l'évolution des accidents du travail du regroupement et de leur indice de fréquence (IF),
- des informations sur la répartition des accidents du travail suivant la taille de l'établissement,
- ainsi qu'un éclairage géographique sur les départements dans lesquels les activités couvertes par ce regroupement (en nombre de sections d'établissement) sont les plus présentes.

Schématisation des regroupements

E01 - Chimie

E02 - Caoutchouc

E03 - Plasturgie

Précisions sur les regroupements :

E01 - Chimie

- Production et commerces de gros de pétrole et de gaz,
- Fabrication de produits dérivés du pétrole, produits pharmaceutiques, parfumerie, corps gras, matières fissibles...

E02 - Caoutchouc

- Fabrication, réparation industrielle de pneumatiques.
- Produits en caoutchouc, Tissus imperméables, Linoléum.

E03 - Plasturgie

- Fabrication, Transformation des matières plastiques.

Liste des regroupements du CTN et codes risque les constituant

CTN E – Industries de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie

code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E01 - Chimie			
E01	Chimie	111ZA	Production de pétrole et de gaz naturel
E01	Chimie	154AC	Fabrication d'huiles et de corps gras d'origine végétale et animale
E01	Chimie	154CB	Huiles raffinées, corps gras raffinés d'origine animale et végétale
E01	Chimie	212GA	Transformation du papier : papier carbone, stencils
E01	Chimie	233ZA	Production et transformation de matières fissibles
E01	Chimie	241AA	Fabrication de gaz comprimés
E01	Chimie	241CC	Fabrication de matières colorantes de synthèse
E01	Chimie	241CD	Fabrication de pigments minéraux, de compositions de base de pigments, de compositions et couleurs vitrifiables pour émaux

code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E01	Chimie	241EB	Soudières : fabrication de carbonate de soude, soude à la chaux, de bicarbonate de soude, de chlorure de calcium
E01	Chimie	241EC	Fabrication de chlorure/soude électrolytique, lessive soude électrolytique. Fabrication de chlorure/sodium (électrolyse ignée)
E01	Chimie	241ED	Fabrication électrolytique de chlore, de potasse caustique. Fabrication de chlorate et perchlorates
E01	Chimie	241EF	Fabrication de fluor, d'acide fluorhydrique. Fabrication de brome, d'acide bromhydrique
E01	Chimie	241EN	Fabrication d'eau de Javel, de produits détergents
E01	Chimie	241EP	Fabrication de certains métaux, métalloïdes et leurs dérivés, d'iode, de phosphore et leurs dérivés, d'eau oxygénée, de persels, de peroxydes, de silicates et d'anhydrides siliciques
E01	Chimie	241EQ	Fabrication de charbons actifs, de charbons pour filtres, de noir animal, de charbon animal, d'acide sulfurique et dérivés, de produits minéraux divers. Salines ignigènes
E01	Chimie	241GD	Carbonisation du bois usine fixe (alcool méthylique, méthylène). Fabrication de produits dérivés du bois, pâtes réglisse, glycyrrhisine/rhisate
E01	Chimie	241GJ	Fabrication de produits odoriférants et d'arômes de synthèse
E01	Chimie	241GK	Fabrication et distillation d'hydrocarbures benzéniques et de goudrons. Fabrication de térébenthine, de colophane et dérivés
E01	Chimie	241GL	Chimie organique de synthèse (de produits non désignés ailleurs). Dénaturation d'alcool éthylique. Fabrication d'acides tartriques, citriques et dérivés
E01	Chimie	241JA	Fabrication d'engrais azotés et autres produits azotés
E01	Chimie	241JB	Fabrication d'engrais phosphatés
E01	Chimie	241JE	Fabrication d'autres engrais minéraux et organiques
E01	Chimie	242ZB	Fabrication de produits insecticides, anticryptogamiques et désinfectants
E01	Chimie	243ZB	Fabrication de peintures, vernis, couleurs fines et encres d'imprimerie
E01	Chimie	244AC	Fabrication de produits de base pour la pharmacie, d'alkaloïdes, de glucosides et dérivés, de produits extraits des algues
E01	Chimie	244CA	Fabrication de spécialités pharmaceutiques
E01	Chimie	244DA	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
E01	Chimie	245AB	Fabrication de produits savonniers
E01	Chimie	245AC	Fabrication de produits de ménage et de produits d'entretien
E01	Chimie	245AE	Traitement chimique de corps gras. Fabrication de produits de base pour détergents
E01	Chimie	245CA	Parfumerie
E01	Chimie	246AE	Fabrication de produits explosifs, d'engins et accessoires pyrotechniques
E01	Chimie	246CE	Fabrication de colles et de gélatines d'origine animale. Fabrication de colles et liquides à base de matières amylacées

code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E01	Chimie	246EA	Fabrication d'huiles essentielles, d'arômes naturels
E01	Chimie	246GA	Fabrication de produits photographiques et cinématographiques
E01	Chimie	246LA	Fabrication d'ingrédients et d'additifs pour carburation et lubrification
E01	Chimie	246LE	Fabrication de produits oenologiques
E01	Chimie	246LG	Fabrication de produits chimiques à usage mécanique et métallurgique
E01	Chimie	268AC	Fabrication d'abrasifs appliqués, de carbure de calcium et silicium, de siliciure de calcium et de corindon artificiel
E01	Chimie	268CJ	Préparation de produits asphaltés (sans transport ni mise en oeuvre de produits). Fabrication de produits bitumeux de protection (enduits, revêtement)
E01	Chimie	273JC	Métallurgie des ferro-alliages
E01	Chimie	274CD	Electrométallurgie et électrochimie associées. Métallurgie de l'aluminium et des autres métaux légers
E01	Chimie	316DG	Fabrication d'électrodes pour l'électrométallurgie et l'électrochimie en graphite, carbone amorphe, de charbon artificiel à usage électrique
E01	Chimie	366EJ	Assemblage (sans fabrication d'éléments constitutifs) de fruits, fleurs et petits objets (non classés ailleurs) en matière plastique
E01	Chimie	366EL	Fabrication de crayons. Préparations et conditionnement d'encre, de colles et produits pour le travail de bureau
E01	Chimie	515AA	Commerce de gros des produits pétroliers
E01	Chimie	603ZA	Transports par conduite
E01	Chimie	731ZB	Chimie expert. Laboratoires de recherches chimiques

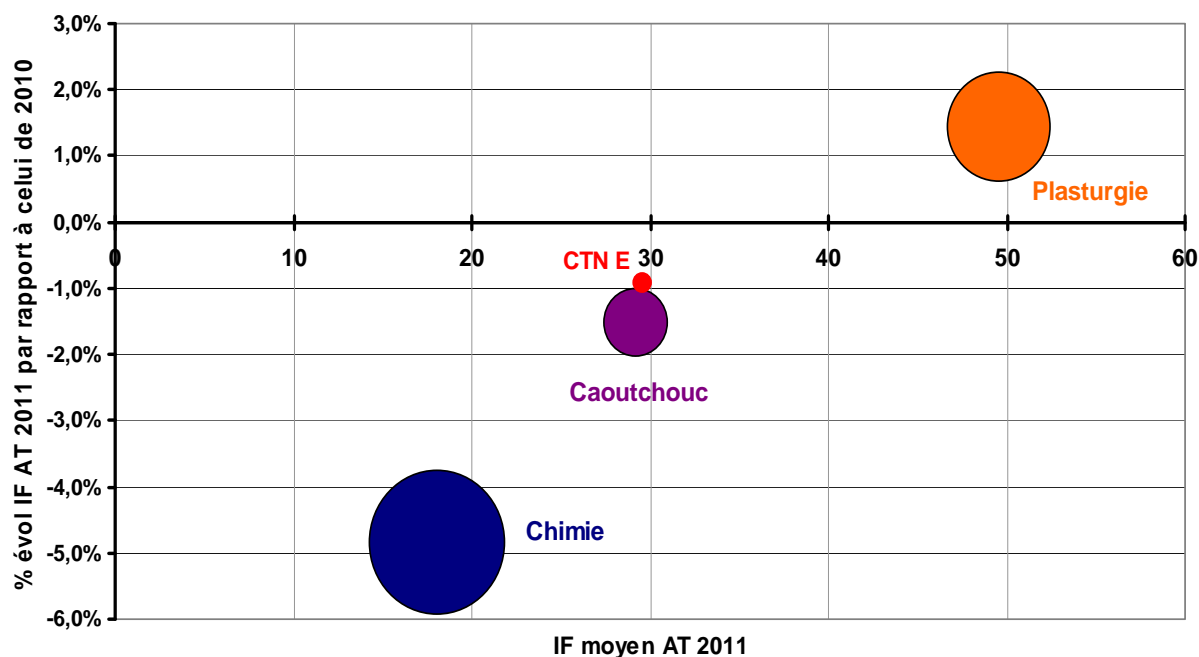
code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E02 - Caoutchouc			
E02	Caoutchouc	175GA	Enduction de tissus à base d'huiles siccatives et à base de dérivés de la cellulose ou de résines synthétiques thermoplastiques (toiles cirées, moleskine). – Fabrication de linoléum
E02	Caoutchouc	241NA	Fabrication de caoutchouc synthétique et autres élastomères
E02	Caoutchouc	246CF	Fabrication de colles à base de résines synthétiques, de colles et dissolutions au caoutchouc naturel et synthétique
E02	Caoutchouc	251AA	Fabrication de pneumatiques et bandages
E02	Caoutchouc	251CA	Rechapage et réparation industrielle de pneumatiques
E02	Caoutchouc	251EC	Fabrication par calandrage ou tout autre procédé de feuilles ou bandes en caoutchouc. Fabrication d'articles divers en caoutchouc, tuyaux, courroies, etc. Fabrication de caoutchouc cellulaire, fabrication d'ébonite
E02	Caoutchouc	251EG	Fabrication d'articles d'hygiène et de chirurgie en caoutchouc, de chaussures en caoutchouc et d'articles chaussants

code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E02	Caoutchouc	251EH	Fabrication de tissus caoutchoutés, d'adhésifs. Fabrication à partir du caoutchouc liquide (latex), de tous articles en latex, y compris dispersions et colles
E02	Caoutchouc	251EJ	Transformation et confection d'articles en caoutchouc à partir d'ouvrages semi-oeuvrés. Fabrication de jeux, jouets et articles de puériculture
E02	Caoutchouc	268CK	Fabrication ou transformation d'articles à base de fibres minérales

code du regroupement	Libellé du regroupement de codes risque	Code risque	Libellé du code risque
E03 - Plasturgie			
E03	Plasturgie	241LA	Fabrication de matières plastiques
E03	Plasturgie	252AF	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
E03	Plasturgie	252CH	Fabrication d'emballages en matières plastiques
E03	Plasturgie	252EK	Fabrication d'éléments pour le bâtiment en matières plastiques
E03	Plasturgie	252GK	Fabrication d'articles divers en matières plastiques
E03	Plasturgie	252HJ	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques

Éléments statistiques quant à la composition des regroupements

Graphique : comparaison des regroupements de codes risque du CTN E selon leur indice de fréquence et leur évolution entre 2010 et 2011



Dans le graphique ci-dessus, chaque regroupement de codes risque est repéré par une bulle :

- l'abscisse exprimant l'indice de fréquence de l'année 2011,
- l'ordonnée exprimant l'évolution entre 2010 et 2011 de l'indice de fréquence,
- et la surface de la bulle rendant compte du nombre de salariés de l'année 2011 (à l'exception de la bulle représentant l'ensemble du CTN).

Tableau 1 : nombres de salariés et d'accidents du travail selon les différents regroupements de codes risque du CTN E

Libellés regroupements	Salariés 2011	Poids salariés	AT 2011	Poids en AT	IF 2011
Chimie	238 090	55,3%	4 314	33,9%	18,1
Caoutchouc	55 773	13,0%	1 629	12,8%	29,2
Plasturgie	136 740	31,8%	6 784	53,3%	49,6
TOTAL CTN E	430 603	100%	12 727	100%	29,6


Tableau 2 : dispersion des indices de fréquence dans chaque regroupement de codes risque du CTN E pour l'année 2011

Libellés regroupements	Nombre de codes risque	Salariés 2011	IF moyen AT 2011	Les codes du regroupement ont un IF AT 2011 compris entre : (1)	La moitié des codes du regroupement ont un IF AT 2011 compris entre : (2)
Chimie	48	238 090	18,1	4 et 69,1	12,6 et 31,7
Caoutchouc	10	55 773	29,2	19,8 et 58,5	29,7 et 51,7
Plasturgie	6	136 740	49,6	25,3 et 71	43 et 51,6
TOTAL CTN E	64	430 603	29,6	4 et 71	15,8 et 38,4

⁽¹⁾ Sont ici indiqués l'IF minimum et l'IF maximum parmi les IF des codes risque qui composent le regroupement.

⁽²⁾ Sont ici indiquées les valeurs des 1^{er} et 3^{ème} quartiles des IF des codes risque de chaque regroupement.

Le 1^{er} quartile correspond à la valeur de l'IF tel que 25% des codes risque du regroupement ont un IF situé au-dessous de cette valeur (et donc 75% au-dessus) ; le 3^{ème} quartile correspond à la valeur de l'IF telle que 75% des codes risque du regroupement ont un IF inférieur à cette valeur (et donc 25% un IF supérieur).

 CNAMTS / DRP	Risque AT 2011 : Statistiques de sinistralité par regroupements de codes risque du CTN E	2012-178-E
		Page 10 / 16
		2012-09-25

FICHES DE SINISTRALITÉ pour chacun des regroupements

- **Fiche détaillée sur les accidents du travail** : informations sur les victimes, les causes et conséquences des sinistres.

- **Fiche de synthèse**, mise en perspective et reprise d'historique : pour les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles.

ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2011

Regroupement: E01

Chimie

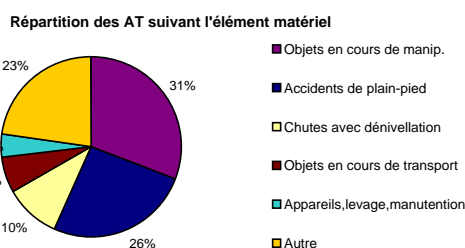
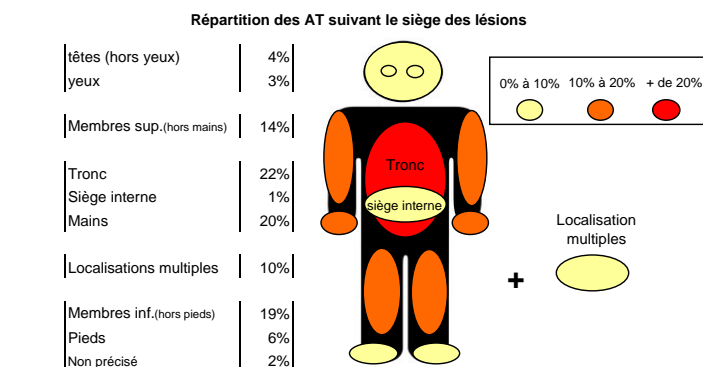
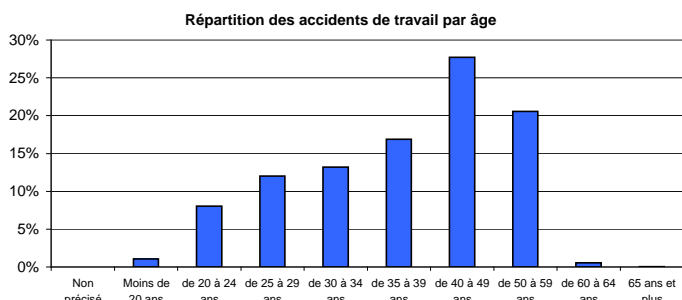
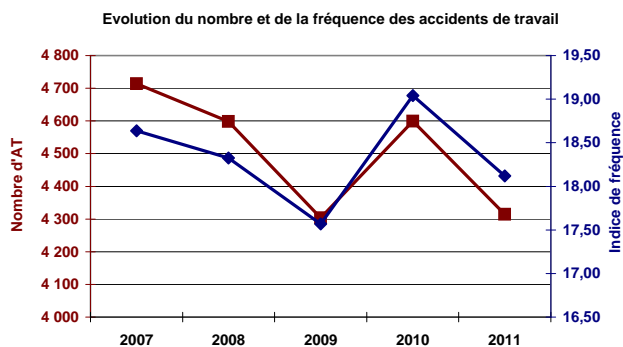
Nombre de salariés :	238 090	Indice de fréquence :	18,1
Nombre d'accidents de travail en premier règlement :	4 314	Taux de fréquence :	12,5
Nombre de nouvelles incapacités permanentes :	290	Taux de gravité :	0,7
Nombre de décès :	7	Indice de gravité :	9,2
Nombre de journées perdues :	229 056	Nombre de sections d'établissement :	4 634

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	104	2	0	6 216
2 Moins de 20 ans	45	4	0	2 049	2 tête(hors yeux)	192	11	0	5 409
3 de 20 à 24 ans	346	7	0	9 697	3 Yeux	111	3	0	1 263
4 de 25 à 29 ans	518	16	0	18 836	4 Membres sup.(hors mains)	591	65	0	48 659
5 de 30 à 34 ans	569	30	0	27 131	5 Main	853	69	0	33 683
6 de 35 à 39 ans	729	46	1	33 811	6 Tronc	943	43	0	41 946
7 de 40 à 49 ans	1 196	91	2	69 993	7 Membres inf.(hors pieds)	801	39	0	46 794
8 de 50 à 59 ans	887	89	4	65 074	8 Pieds	257	16	0	12 238
9 de 60 à 64 ans	23	7	0	2 426	9 Localisations multiples	418	40	4	30 499
10 65 ans et plus	1	0	0	39	10 Siège interne	44	2	3	2 349
REPARTITION SUIVANT LA NATIONALITE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	226	18	0	10 459	1 Non précisé	40	4	0	3 467
2 France	3 924	259	7	207 345	3 Déplacement pendant travail	123	11	0	6 858
3 Pays étrangers	108	9	0	6 909	4 Lieu de travail habituel	4 150	275	7	218 279
4 Union Européenne	56	4	0	4 343	5 Domicile du travailleur	1	0	0	452
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL				
1 masculin	3 018	191	5	155 743	1 Accidents de plain-pied	1 114	66	0	58 568
2 féminin	1 296	99	2	73 313	2 Chutes avec dénivellement	437	31	1	31 931
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	132	7	0	7 188	3 Objets en cours de manip.	1 328	93	0	66 066
2 Cadres,tech., a.m.	529	44	1	24 093	4 Objets en cours de transport	268	15	0	15 199
3 Employés	554	39	1	29 034	5 Objets en mvt accidentel	130	4	0	4 383
4 Apprentis	25	2	0	946	6 Appareils,levage,manutention	185	14	0	12 290
5 Elèves	0	0	0	0	7 Appareils,levage,amarrage	23	1	0	1 290
6 Ouvriers non qualifiés	1 038	62	2	52 824	8 Véhicules(sauf char.manut)	97	10	1	5 524
7 Ouvriers qualifiés	2 027	136	3	113 873	9 Machines fournissant énergie	2	0	0	109
8 Divers	9	0	0	1 098	10 Organes de transmission	5	2	0	1 082
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS					REPARTITION SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL				
1 Non précisé	227	13	0	12 973	11 Machines à broyer	3	1	0	40
2 Fracture, felure	139	31	0	21 729	12 Machines à malaxer	10	1	0	644
3 Brulure	185	8	1	5 470	13 Machines à cribler,tamiser	3	0	0	27
4 Gelure	0	0	0	0	14 Presses mécaniques et pilons	0	0	0	0
5 Amputation	5	5	0	1 008	15 Machines à presser,mouler	4	1	0	59
6 Plaies (coupure...)	479	37	0	15 486	16 Machines à cylindres	1	1	0	49
7 Piqure	6	0	0	14	17 Machines à couper(sauf scies)	4	1	0	38
8 Contusion	902	52	0	43 359	18 Scies	2	1	0	357
9 Inflammation	43	2	0	893	19 Machines à percer métaux	4	0	0	87
10 Entorse	404	12	0	20 242	20 Machines à percer le bois	1	0	0	5
11 Luxation	36	6	0	2 080	21 Machines à meuler,poncer	3	0	0	157
12 Asphyxie	2	0	0	5	22 Machines et matériel à souder	4	0	0	17
13 Commotion	4	0	0	322	23 Machines à riveter,coudre	1	0	0	9
14 Présence corps étranger	24	0	0	249	24 Machines à remplir,emballer	40	1	0	1 677
15 Hernie	1	0	0	11	25 Machines à effiloche,battre	0	0	0	0
16 Douleur, lumbago...	1 409	84	0	76 188	26 Machines de filature,tissage	0	0	0	0
17 Intoxication	5	1	0	125	27 Matériels/engins terrassement	5	0	0	775
18 Dermite	7	0	0	423	28 Machines autres que 11 à 27	41	6	0	1 521
19 Troubles visuels	18	2	0	133	29 Machines non précisées	68	6	0	4 655
20 Troubles auditifs	3	2	0	6	30 Outils mécan. tenus à la main	11	1	0	536
21 Déchirures musculaires	102	5	0	6 211	31 Outils individuels à main	134	8	0	4 198
22 Lésions nerveuses	3	1	1	473	32 Appareils à pression	17	1	0	358
23 Autres lésions	193	20	1	15 009	33 Appareils avec produits chauds	37	2	0	1 096
24 Divers	117	9	4	6 647	34 Appareils et installations frigo.	0	0	0	0
					35 Appareils avec prod. caustiques	109	6	0	2 443
					36 Vapeurs,gaz,poussières	25	3	0	479
					37 Matières combustibles,flamme	18	1	1	506
					38 Matières explosives	4	1	0	183
					39 Electricité	5	0	0	354
					40 Rayonnements ionisants ou non	0	0	0	0
					98 Divers,incendies,rixes	61	6	0	4 619
					99 Déclarations non classées	110	6	4	7 725

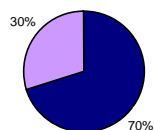
Regroupement: E01

Chimie

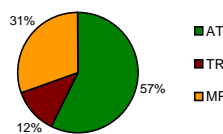
	nombre	évolution 2011/2010	
Accidents de travail	4 314	-6,2%	↓
Indice de fréquence	18,1	-4,8%	↓
Accidents de trajet	853	7,8%	↑
Maladies professionnelles	659	4,4%	↑
Nombre de salariés	238 090	-1,4%	↓



Répartition des accidents de travail par sexe



Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



Répartition suivant l'élément matériel (ordre décroissant)

Élément matériel	nbre d'AT	%	Evo./nb 2010
Objets en cours de manip.	1 328	31%	-5%
Accidents de plain-pied	1 114	26%	-14%
Chutes avec dénivellation	437	10%	9%
Objets en cours de transport	268	6%	-6%
Appareils,levage,manutention	185	4%	-7%
Autre	982	23%	-4%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	nbre d'AT	%	Evo./nb 2010
Douleur, lumbago...	1 409	33%	-1%
Contusion	902	21%	-6%
Plaies (coupure...)	479	11%	-14%
Entorse	404	9%	-8%
Non précisé	227	5%	5%
Autre	893	21%	-11%

Accidents de travail

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	4 714	4 598	4 304	4 599	4 314
Nombre de salariés	252 922	250 905	245 002	241 531	238 090
Nombre de nouvelles IP :	365	351	322	302	290
Nombre de décès :	4	4	6	5	7
Nombre de journées perdues :	220 533	240 902	244 072	232 153	229 056
Indice de fréquence :	18,6	18,3	17,6	19,0	18,1

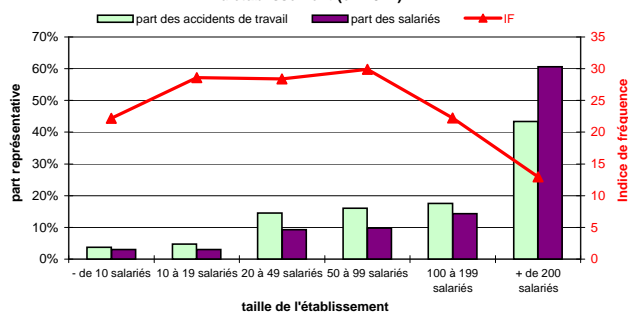
Accidents de trajet

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	694	753	822	791	853
Nombre de nouvelles IP :	80	90	83	82	94
Nombre de décès :	6	6	4	3	4
Nombre de journées perdues :	47 213	45 776	49 311	46 729	48 681

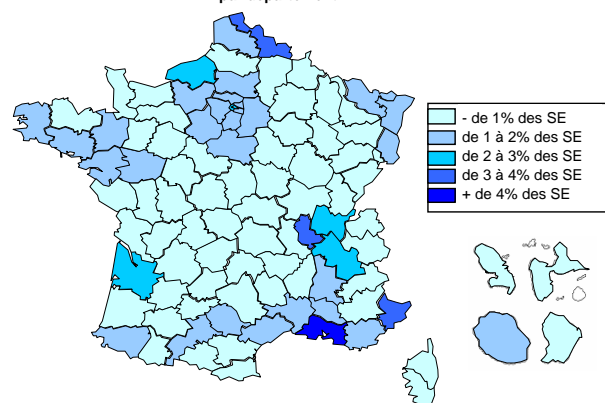
Maladies professionnelles

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de MP en 1er régl. :	555	545	619	631	659
Nombre de nouvelles IP :	294	298	317	308	388
Nombre de décès :	7	8	9	8	7
Nombre de journées perdues :	100 317	104 707	104 801	116 741	122 429

Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2011)



Répartition des sections d'établissement du regroupement par département



ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2011

Regroupement: E02

Caoutchouc

Nombre de salariés :

55 773

Indice de fréquence :

29,2

Nombre d'accidents de travail en premier règlement :

1 629

Taux de fréquence :

19,5

Nombre de nouvelles incapacités permanentes :

150

Taux de gravité :

1,3

Nombre de décès :

0

Indice de gravité :

17,8

Nombre de journées perdues :

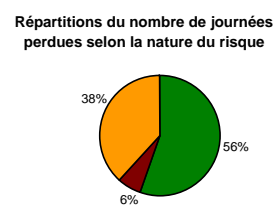
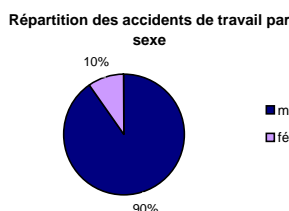
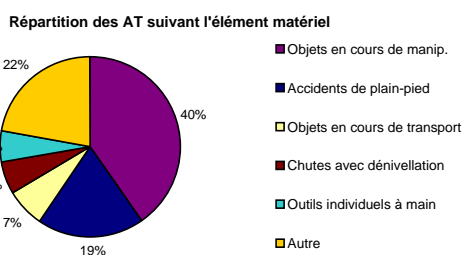
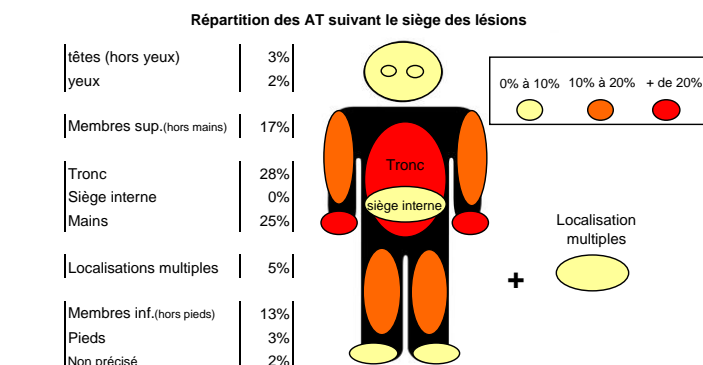
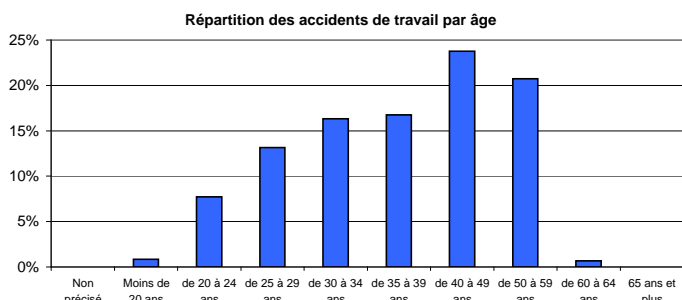
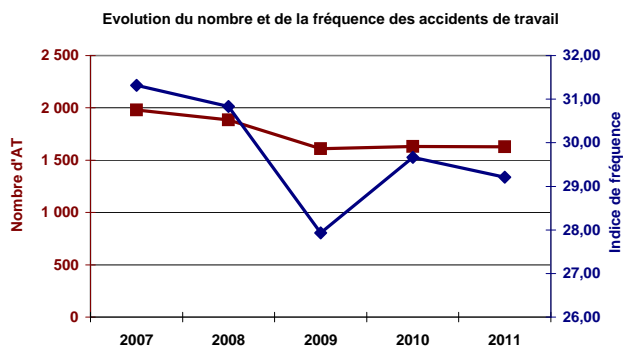
108 886

Nombre de sections d'établissement :

701

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	37	4	0	2 759
2 Moins de 20 ans	14	0	0	743	2 tête(hors yeux)	53	3	0	1 910
3 de 20 à 24 ans	126	3	0	6 026	3 Yeux	26	1	0	357
4 de 25 à 29 ans	214	13	0	11 824	4 Membres sup.(hors mains)	281	38	0	29 431
5 de 30 à 34 ans	266	22	0	15 732	5 Main	407	39	0	16 949
6 de 35 à 39 ans	273	15	0	17 571	6 Tronc	459	30	0	27 048
7 de 40 à 49 ans	387	43	0	30 764	7 Membres inf.(hors pieds)	219	19	0	17 758
8 de 50 à 59 ans	338	54	0	25 464	8 Pieds	55	2	0	3 340
9 de 60 à 64 ans	11	0	0	685	9 Localisations multiples	85	13	0	8 613
10 65 ans et plus	0	0	0	77	10 Siège interne	7	1	0	721
REPARTITION SUIVANT LA NATIONALITE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	191	23	0	22 516	1 Non précisé	7	0	0	423
2 France	1 362	115	0	79 998	3 Déplacement pendant travail	11	1	0	194
3 Pays étrangers	47	10	0	4 665	4 Lieu de travail habituel	1 611	149	0	108 269
4 Union Européenne	29	2	0	1 707	5 Domicile du travailleur	0	0	0	0
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL				
1 masculin	1 469	138	0	98 974	1 Accidents de plain-pied	311	37	0	25 378
2 féminin	160	12	0	9 912	2 Chutes avec dénivellement	95	16	0	8 183
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	38	5	0	3 104	3 Objets en cours de manip.	656	52	0	41 634
2 Cadres,tech., a.m.	52	12	0	3 434	4 Objets en cours de transport	113	10	0	7 770
3 Employés	61	6	0	2 683	5 Objets en mvt accidentel	60	5	0	2 854
4 Apprentis	5	0	0	260	6 Appareils,levage,manutention	75	5	0	5 266
5 Elèves	1	0	0	3	7 Appareils,levage,amarrage	6	0	0	152
6 Ouvriers non qualifiés	484	27	0	25 910	8 Véhicules(sauf char.manut)	10	2	0	792
7 Ouvriers qualifiés	987	100	0	73 428	9 Machines fournissant énergie	0	1	0	298
8 Divers	1	0	0	64	10 Organes de transmission	7	1	0	309
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	71	5	0	4 881	11 Machines à broyer	0	0	0	0
2 Fracture, felure	58	23	0	7 676	12 Machines à malaxer	6	0	0	111
3 Brulure	32	3	0	1 126	13 Machines à cribler,tamiser	0	0	0	0
4 Gelure	1	0	0	65	14 Presses mécaniques et pilons	2	0	0	395
5 Amputation	3	3	0	764	15 Machines à presser,mouler	30	1	0	1 502
6 Plaies (coupure...)	224	20	0	8 363	16 Machines à cylindres	9	0	0	1 544
7 Piqure	5	0	0	112	17 Machines à couper(sauf scies)	6	0	0	236
8 Contusion	268	16	0	15 363	18 Scies	5	0	0	144
9 Inflammation	9	0	0	325	19 Machines à percer métaux	6	1	0	163
10 Entorse	103	7	0	6 227	20 Machines à percer le bois	1	1	0	135
11 Luxation	7	2	0	358	21 Machines à meuler,poncer	5	0	0	104
12 Asphyxie	0	0	0	0	22 Machines et matériel à souder	4	0	0	42
13 Commotion	2	0	0	117	23 Machines à riveter,coudre	3	0	0	389
14 Présence corps étranger	16	0	0	351	24 Machines à remplir,emballer	9	0	0	412
15 Hernie	0	0	0	65	25 Machines à effiloche,battre	0	0	0	0
16 Douleur, lumbago...	730	60	0	56 329	26 Machines de filature,tissage	0	0	0	88
17 Intoxication	0	0	0	0	27 Matériels/engins terrassement	1	1	0	293
18 Dermite	3	0	0	18	28 Machines autres que 11 à 27	18	1	0	1 426
19 Troubles visuels	6	0	0	22	29 Machines non précisées	24	3	0	1 494
20 Troubles auditifs	3	2	0	6	30 Outils mécan. tenus à la main	7	1	0	377
21 Déchirures musculaires	40	2	0	2 503	31 Outils individuels à main	91	5	0	2 578
22 Lésions nerveuses	1	0	0	65	32 Appareils à pression	0	0	0	359
23 Autres lésions	25	2	0	1 783	33 Appareils avec produits chauds	8	0	0	209
24 Divers	22	5	0	2 367	34 Appareils et installations frigo.	0	0	0	0
					35 Appareils avec prod. caustiques	9	1	0	143
					36 Vapeurs,gaz,poussières	1	0	0	14
					37 Matières combustibles,flamme	0	1	0	0
					38 Matières explosives	0	0	0	0
					39 Electricité	2	0	0	18
					40 Rayonnements ionisants ou non	0	0	0	0
					98 Divers,incendies,rixes	11	0	0	214
					99 Déclarations non classées	38	5	0	3 870

	nombre	évolution 2011/2010	
Accidents de travail	1 629	-0,2%	→
Indice de fréquence	29,2	-1,5%	↓
Accidents de trajet	156	-8,8%	↓
Maladies professionnelles	432	12,8%	↑
Nombre de salariés	55 773	1,4%	↗



Répartition suivant l'élément matériel (ordre décroissant)

	nbre d'AT	%	Evo./nb 2010
Objets en cours de manip.	656	40%	8%
Accidents de plain-pied	311	19%	-21%
Objets en cours de transport	113	7%	11%
Chutes avec dénivellement	95	6%	-9%
Outils individuels à main	91	6%	17%
Autre	363	22%	6%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

		%	Evo.
Douleur, lumbago...	730	45%	5%
Contusion	268	16%	-14%
Plaies (coupure...)	224	14%	14%
Entorse	103	6%	-6%
Non précisé	71	4%	45%
Autre	233	14%	-14%

Accidents de travail

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	1 981	1 886	1 609	1 632	1 629
Nombre de salariés	63 255	61 171	57 598	55 019	55 773
Nombre de nouvelles IP :	164	176	168	150	150
Nombre de décès :	2	1	2	2	0
Nombre de journées perdues :	117 703	134 107	122 856	112 814	108 886
Indice de fréquence :	31,3	30,8	27,9	29,7	29,2

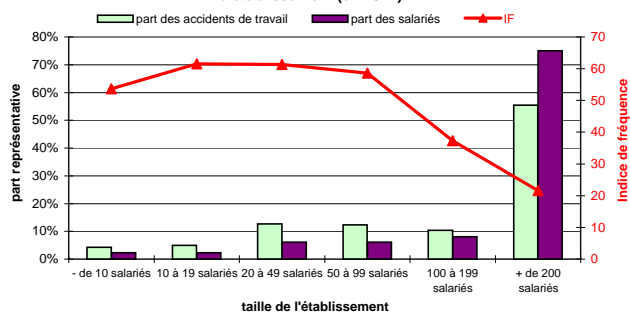
Accidents de trajet

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	160	174	151	171	156
Nombre de nouvelles IP :	28	23	22	22	12
Nombre de décès :	4	2	1	2	1
Nombre de journées perdues :	12 772	11 225	11 018	10 144	12 570

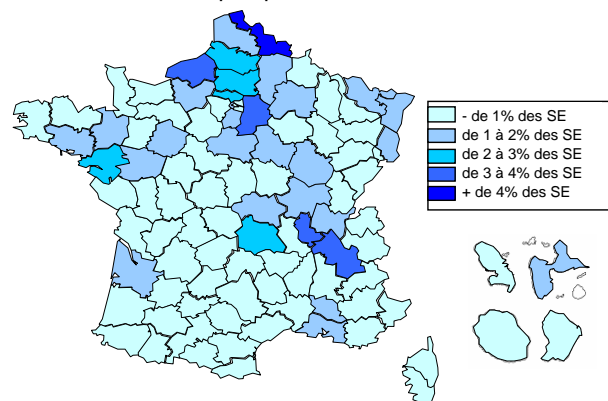
Maladies professionnelles

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de MP en 1er régl. :	339	338	381	383	432
Nombre de nouvelles IP :	191	169	219	203	194
Nombre de décès :	0	1	3	4	3
Nombre de journées perdues :	60 773	65 919	65 149	66 673	75 459

Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2011)



Répartition des sections d'établissement du regroupement par département



ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2011

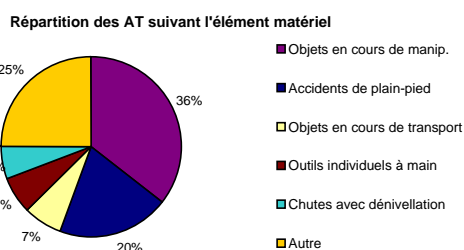
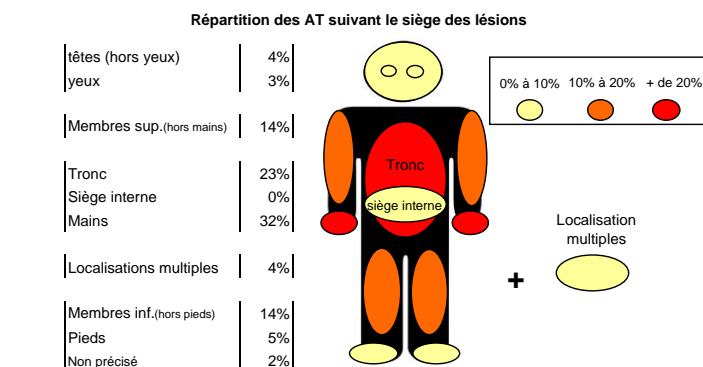
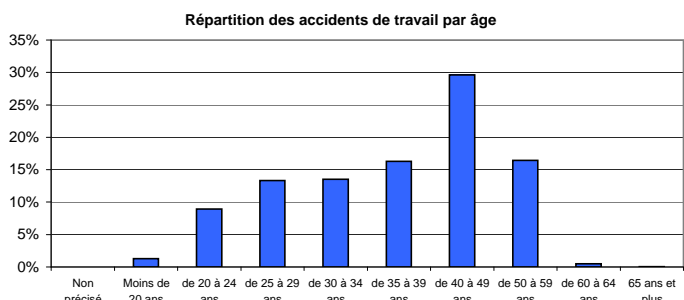
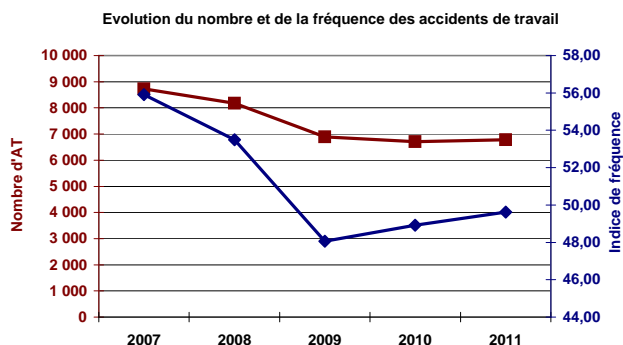
Regroupement: E03

Plasturgie

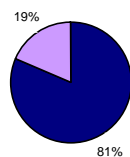
Nombre de salariés :	136 740	Indice de fréquence :	49,6
Nombre d'accidents de travail en premier règlement :	6 784	Taux de fréquence :	31,9
Nombre de nouvelles incapacités permanentes :	407	Taux de gravité :	1,7
Nombre de décès :	1	Indice de gravité :	16,8
Nombre de journées perdues :	353 173	Nombre de sections d'établissement :	4 088

	Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues		Nombre d'AT en 1er régl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS				
1 Non précisé	0	0	0	0	1 Non précisé	104	6	1	5 802
2 Moins de 20 ans	87	6	0	2 238	2 tête(hors yeux)	258	8	0	7 617
3 de 20 à 24 ans	606	16	0	16 940	3 Yeux	195	2	0	2 561
4 de 25 à 29 ans	905	24	0	34 847	4 Membres sup.(hors mains)	935	87	0	80 671
5 de 30 à 34 ans	919	37	0	43 262	5 Main	2 144	153	0	77 299
6 de 35 à 39 ans	1 105	54	1	54 611	6 Tronc	1 577	51	0	77 522
7 de 40 à 49 ans	2 010	144	0	115 341	7 Membres inf.(hors pieds)	945	54	0	59 896
8 de 50 à 59 ans	1 115	118	0	81 257	8 Pieds	326	12	0	14 744
9 de 60 à 64 ans	35	8	0	4 526	9 Localisations multiples	275	28	0	24 806
10 65 ans et plus	2	0	0	151	10 Siège interne	25	6	0	2 255
REPARTITION SUIVANT LA NATIONALITE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	309	17	0	21 435	1 Non précisé	35	2	0	2 351
2 France	6 120	352	1	301 727	3 Déplacement pendant travail	94	4	0	5 724
3 Pays étrangers	225	25	0	21 618	4 Lieu de travail habituel	6 655	401	1	345 098
4 Union Européenne	130	13	0	8 393	5 Domicile du travailleur	0	0	0	0
REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME					REPARTITION SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL				
1 masculin	5 527	312	1	271 545	1 Accidents de plain-pied	1 352	83	0	80 601
2 féminin	1 257	95	0	81 628	2 Chutes avec dénivellement	395	29	0	30 806
REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE					REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT				
1 Non précisé	169	11	0	9 827	3 Objets en cours de manip.	2 418	139	0	119 778
2 Cadres,tech..., a.m.	383	38	0	21 351	4 Objets en cours de transport	472	16	0	26 001
3 Employés	273	11	0	13 686	5 Objets en mvt accidentel	318	17	0	11 787
4 Apprentis	52	1	0	852	6 Appareils,levage,manutention	288	17	1	18 966
5 Elèves	0	0	0	0	7 Appareils,levage,amarrage	18	0	0	590
6 Ouvriers non qualifiés	1 764	95	1	90 046	8 Véhicules(sauf char.manut)	39	5	0	4 086
7 Ouvriers qualifiés	4 139	251	0	216 888	9 Machines fournissant énergie	4	2	0	96
8 Divers	4	0	0	523	10 Organes de transmission	16	1	0	1 349
REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS					REPARTITION SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL				
1 Non précisé	258	23	1	16 436	11 Machines à broyer	24	2	0	1 780
2 Fracture, felure	237	33	0	25 475	12 Machines à malaxer	7	0	0	976
3 Brulure	178	6	0	4 708	13 Machines à cribler,tamiser	0	0	0	0
4 Gelure	1	0	0	22	14 Presses mécaniques et pilons	8	0	0	167
5 Amputation	8	6	0	1 493	15 Machines à presser,mouler	101	9	0	5 518
6 Plaies (coupure...)	1 434	100	0	43 317	16 Machines à cylindres	28	5	0	1 489
7 Piqure	12	1	0	427	17 Machines à couper(sauf scies)	22	2	0	1 348
8 Contusion	1 225	59	0	63 716	18 Scies	96	21	0	4 727
9 Inflammation	50	2	0	2 592	19 Machines à percer métaux	51	3	0	2 253
10 Entorse	489	18	0	23 787	20 Machines à percer le bois	10	0	0	556
11 Luxation	49	6	0	3 212	21 Machines à meuler,poncer	27	1	0	948
12 Asphyxie	2	0	0	71	22 Machines et matériel à souder	22	1	0	722
13 Commotion	2	0	0	158	23 Machines à riveter,coudre	6	0	0	412
14 Présence corps étranger	109	2	0	1 800	24 Machines à remplir,emballer	34	3	0	2 257
15 Hernie	3	0	0	269	25 Machines à effiloche,battre	0	1	0	0
16 Douleur, lumbago...	2 202	108	0	127 307	26 Machines de filature,tissage	2	0	0	74
17 Intoxication	1	0	0	87	27 Matériels/engins terrassement	0	0	0	0
18 Dermite	2	0	0	117	28 Machines autres que 11 à 27	89	11	0	4 730
19 Troubles visuels	21	0	0	402	29 Machines non précisées	116	9	0	5 612
20 Troubles auditifs	1	0	0	15	30 Outils mécan. tenus à la main	89	2	0	3 375
21 Déchirures musculaires	220	7	0	15 436	31 Outils individuels à main	459	13	0	10 280
22 Lésions nerveuses	9	0	0	251	32 Appareils à pression	8	0	0	69
23 Autres lésions	138	25	0	11 103	33 Appareils avec produits chauds	46	1	0	1 676
24 Divers	133	11	0	10 972	34 Appareils et installations frigo.	0	0	0	0
					35 Appareils avec prod. caustiques	36	0	0	657
					36 Vapeurs,gaz,poussières	5	0	0	140
					37 Matières combustibles,flamme	8	0	0	116
					38 Matières explosives	1	0	0	1
					39 Electricité	10	1	0	573
					40 Rayonnements ionisants ou non	1	0	0	2
					98 Divers,incendies,rixes	55	5	0	2 429
					99 Déclarations non classées	103	8	0	6 226

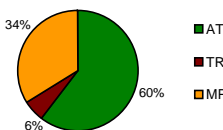
	nombre	évolution 2011/2010	
Accidents de travail	6 784	1,1%	↗
Indice de fréquence	49,6	1,4%	↗
Accidents de trajet	493	-4,8%	↘
Maladies professionnelles	915	7,5%	↗
Nombre de salariés	136 740	-0,3%	→



Répartition des accidents de travail par sexe



Répartitions du nombre de journées perdues selon la nature du risque



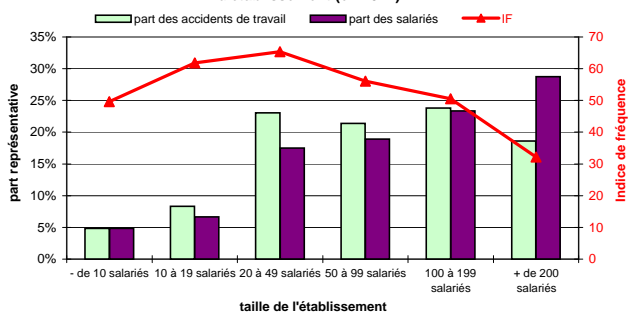
Répartition suivant l'élément matériel (ordre décroissant)

Élément matériel	nbre d'AT	%	Evo./nb 2010
Objets en cours de manip.	2 418	36%	2%
Accidents de plain-pied	1 352	20%	0%
Objets en cours de transport	472	7%	8%
Outils individuels à main	459	7%	10%
Chutes avec dénivellation	395	6%	-1%
Autre	1 688	25%	-2%

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

Nature de lésion	Nombre d'AT	%	Évolution
Douleur, lumbago...	2 202	32%	5%
Plaies (coupure...)	1 434	21%	4%
Contusion	1 225	18%	-2%
Entorse	489	7%	1%
Non précisé	258	4%	-4%
Autre	1 176	17%	-5%

Répartition des accidents de travail et des effectifs salariés par taille d'établissement (en 2011)



Accidents de travail

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'Acc. de travail en 1er régl. :	8 726	8 179	6 887	6 707	6 784
Nombre de salariés	156 050	152 896	143 318	137 128	136 740
Nombre de nouvelles IP :	554	524	474	442	407
Nombre de décès :	1	4	2	2	1
Nombre de journées perdues :	387 621	392 305	358 242	347 998	353 173
Indice de fréquence :	55,9	53,5	48,1	48,9	49,6

Accidents de trajet

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d' Acc. de trajet en 1er régl. :	497	538	501	518	493
Nombre de nouvelles IP :	61	61	43	39	43
Nombre de décès :	4	3	5	3	6
Nombre de journées perdues :	37 013	39 033	38 530	37 314	34 583

Maladies professionnelles

	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de MP en 1er régl. :	789	861	883	851	915
Nombre de nouvelles IP :	282	328	345	387	373
Nombre de décès :	2	1	2	0	3
Nombre de journées perdues :	158 508	194 684	202 050	185 127	199 071

Répartition des sections d'établissement du regroupement par département

